

Charte de l'adhérent ASPTT St Malo Basket

Cette charte a pour but de rappeler les règles essentielles de la vie associative et sportive.

Pour que l'ASPTT St Malo Basket demeure un club sympathique et convivial, favorisant l'épanouissement de chacun, merci de ne pas perdre de vue ces quelques règles.

1- ENGAGEMENT - ASSIDUITÉ

En signant une licence, vous vous engagez à être assidu aux matchs et aux entraînements, à participer à la vie de l'association. La pratique d'un sport collectif en compétition n'est pas compatible avec le « à la carte ».

Vous vous engagez à respecter les horaires de matchs et d'entraînements, à prévenir en cas d'absence.

"Soyez Acteurs, pas consommateurs".

2- PRÉSENCE DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans la salle de sport. Les entraîneurs s'engagent à être ponctuels aux entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

3- TENUE DE SPORT

Les matchs ou l'entraînement nécessitent une tenue de sport adaptée à la pratique du basket. Les chaussures doivent être propres et dans un sac à l'arrivée dans la salle.

Précision : le club fournit l'équipement "maillot + short" pour les compétitions.

4- RESPECT DES AUTRES

- A l'entraînement comme en compétition, chaque joueur(se) s'engage à respecter ses coéquipier(e)s, son entraîneur, son coach, les adversaires, les dirigeants et officiels (arbitres/OTM) et leurs décisions.

- A domicile comme à l'extérieur, chaque joueur(se) s'engage à respecter les installations sportives, vestiaires et matériels mis à disposition.

Pour rappel : tous les dirigeants de l'association sont des bénévoles qui donnent de leur temps libre pour vous permettre de pratiquer votre sport dans des conditions optimales.

5- PARTICIPATION DES PARENTS

- Les parents des joueurs(ses) s'engagent à encourager les équipes du club dans le respect de l'esprit sportif et du fair-play. Les encouragements sont destinés à aider les joueurs(ses) sur le terrain.

- Les parents s'engagent à participer au transport des équipes pour les matchs à l'extérieur. Il est demandé d'assurer au minimum 4 déplacements dans la saison sportive (de Septembre à Juin). Un planning des déplacements sera établi par le responsable d'équipe. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route (ceinture, vitesse, nombre de passagers,...).

- Les parents s'engagent à participer au tour de lavage des maillots. Le club fournit les équipements "maillot + short" pour les compétitions. Ces équipements doivent être lavés ensemble et non séparément. A tour de rôle, les familles sont donc sollicitées pour laver les maillots.

6- ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE

La participation aux tenues de table de marque et à l'arbitrage fait partie de la formation des joueurs(ses) et est donc obligatoire. Des tuteurs sont disponibles pour vous aider à progresser. Un planning d'arbitrage et de table de marque sera tenu à jour chaque semaine. Des formations seront mises en place pour les volontaires.

Les convocations arbitrage et table de marque sont envoyées par mail et prennent en compte les capacités de chacun.

7- COMMUNICATION ET ACCES AUX INFORMATIONS

- Les horaires de matchs sont affichées chaque semaine à la salle (vitre extérieure, panneau d'affichage ASPTT Basket dans la salle). Elles sont aussi présentes sur le site du club : www.asptt-stmalobasket.kalisport.com

Elles font l'objet d'une parution dans la presse locale.

- Certaines informations club sont disponibles sur le site web, mais aussi sur le panneau d'affichage à la salle du Panier Fleuri. Il est conseillé de demander aussi le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail de votre responsable d'équipe pour tout renseignement complémentaire.

- Vous devez nous communiquer vos coordonnées téléphoniques (domicile et mobile) ainsi qu'une adresse mail valide. Merci de nous signaler tout changement qui interviendrait en cours de saison sportive.

8- AMENDES

Les amendes infligées à un(e) joueur(se) ou un(e) coach par la FFBB, la Ligue de Bretagne ou le Comité 35 devront être réglées directement par la personne concernée.

9- L'UTILISATION DU MINIBUS CLUB

L'association a la chance de posséder un minibus.

Nous nous efforçons de le mettre à disposition des équipes du club de façon équitable mais aussi selon quelques critères tels que distance, compatibilité d'horaires, fréquence d'utilisation, etc...

L'utilisation du minibus n'est pas un DÛ.

Tous les frais inhérents à son utilisation sont pris en charge par l'association et représentent un budget annuel conséquent, c'est donc un privilège pour l'ensemble des licenciés de l'ASPTT.

A aucun moment, l'ASPTT ne pourra se substituer aux parents pour assurer les déplacements.

10- AMÉLIORATION DES PERFORMANCES

Le(la) joueur(se) s'engage à ne pas avoir recours au dopage pour améliorer ses performances.

11- RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL

Le club dégage toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels dans la salle ou sur le parking.

Il est fortement recommandé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter votre sac dans le gymnase.

Cochez la case « J'ai lu et j'approuve la charte ASPTT Basket » sur le formulaire de pré-inscription.